

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>8989</b>	De <b>Mme Ramlati Ali</b> ( La République en Marche - Mayotte )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> >Amélioration de la desserte aérienne de Mayotte	<b>Analyse</b> > Amélioration de la desserte aérienne de Mayotte.
Question publiée au JO le : <b>05/06/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>29/01/2019</b> page : <b>967</b>		

### Texte de la question

Mme Ramlati Ali appelle l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports sur le projet d'extension de la piste de l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi à Mayotte. Ce projet est une revendication ancienne et récurrente qui fait l'unanimité auprès des élus mahorais dépassant les clivages partisans mais aussi de la population, conscients de la nécessité de construire cet investissement structurant. L'extension permettra d'avoir une piste qui serait adaptée aux vols longs courriers, notamment vers la métropole. La construction d'une piste longue est une priorité rappelée dans le contrat de projet État-Mayotte 2007-2013 mais aussi exprimée par la population lors du débat public sur ce sujet organisée en 2011 par la Commission nationale du débat public. Le rapport qui en avait été issu attestait de la décision de poursuivre le projet de construction d'une piste longue avec deux scénarii possibles. Depuis, en dépit des nombreuses relances faites par les élus mahorais, de la mobilisation de la population, notamment une récente manifestation en janvier 2018 réclamant l'extension de la piste, le dossier demeure en suspens. Plusieurs scénarii ont été présentés à la Direction générale de l'aviation civile tenant compte des enjeux sécuritaires dans le respect des normes européennes et environnementaux. À l'heure où le Gouvernement repense sa politique en direction des outre-mer à travers le Livre bleu résultant de la grande consultation des Assises des Outre-mer, il est urgent d'inscrire ce projet prioritaire en trouvant une solution pérenne. Au regard du principe de continuité territoriale, de développement économique de Mayotte et en particulier du secteur du tourisme, cet ouvrage est une nécessité voire un préalable. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement et son calendrier d'action quant à la construction de cette piste longue.

### Texte de la réponse

La réalisation d'une piste longue sur l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi à Mayotte, facilitant les vols sans escale vers la métropole, est un projet souhaité depuis longtemps par la population mahoraise et les élus locaux. Pour répondre à cette demande, un débat public a été organisé en 2011 par la commission nationale du débat public, portant sur la réalisation d'une piste de 2 600 mètres au lieu de 1 930 mètres actuellement. Le débat a révélé des obstacles importants à la réalisation de ce projet, notamment liés à la protection de l'écosystème environnemental de l'île. L'État avait alors préconisé la réalisation d'études complémentaires. Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de la réglementation et des avancées technologiques, les priorités liées à l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi sont à revoir. Premièrement, le Gouvernement a donné la priorité à la sécurité. Des travaux de sécurisation de la piste ont d'ores et déjà été engagés en 2018 ; ils permettront, entre autres, des atterrissages de nuit. Ensuite, le Gouvernement a confié, en mai 2018, au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) une mission



d'écoute et d'étude des leviers d'amélioration de la desserte aérienne à Mayotte. La question des conditions d'un allongement de la piste y est de nouveau examinée. La mission examine également les conditions d'une baisse du prix des carburants aéronautiques. Le rapport final de la mission devrait être remis prochainement au Gouvernement.